



Département des Landes
Canton du pays Tyrossais
Commune de CAPBRETON

DÉCISION DU MAIRE N° 132 - 2024

ANIMATION MUSICALE « LOUS DOU BOUCAROT » DANS LE CADRE DES ANIMATIONS ESTIVALES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N° 2020-15 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 relative aux délégations du Conseil municipal consenties au Maire,

Considérant le souhait de la Ville d'organiser les animations estivales,

DÉCIDE

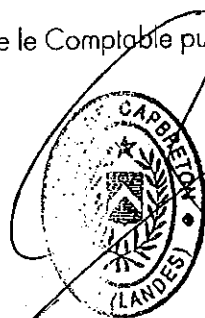
De prendre un contrat de cession avec l'association LOUS DOU BOUCAROT – Siège social : 81, avenue Georges Pompidou – 40130 CAPBRETON – pour une animation musicale le 27 juillet 2024 de 11h à 13h au marché et place de la mairie.

Précise que le montant de l'animation, pris en charge par la Ville, est fixé à 400€ TTC.

Dit que les autres modalités sont consignées dans le contrat de cession.

Précise que la dépense est engagée sous le numéro EN24-01398.

Ampliation sera transmise à Madame le Comptable public.



Fait à Capbreton, le 7 mai 2024

Le Maire,

Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noullobos - 50 cours Lyautey - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr
- Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu à la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des décisions.

Décision transmise électroniquement le : 14/05/24

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : 14/05/24

Affiché, le :

Notifié le :

Publié le : 14/05/24